

Enseignement

Le Parlement avalise les sanctions aux fraudeurs

Malgré les amendements déposés par Ecolo, la majorité PS-CDH au Parlement francophone a voté la modification du décret paysage sanctionnant les étudiants fraudeurs aux épreuves et à l'inscription. Le MR s'est abstenu. Tout étudiant dans ce cas de figure ne pourra plus s'inscrire pendant cinq ans dans un établissement d'enseignement supérieur. Les verts, qui évoquent *"une atteinte grave au droit fondamental de l'accès à l'enseignement"*, fulminent. *"Il aurait fallu définir la fraude, son ampleur et la façon dont les étudiants peuvent se défendre. Aucun de ces éléments ne figure dans le décret."* **I.L.**